



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restons mobilisés pour de réelles avancées !

Des centaines de professionnel.le.s du secteur de l'aide, du soin et du maintien à domicile se sont mobilisé.e.s, un peu dans toute la France, ce jeudi 23 septembre, à l'appelle de la CGT : des salarié.e.s du public, du privé associatif ou lucratif et du particulier employeur revendiquant une reconnaissance de leur métier, passant par des revalorisations immédiates et conséquentes de leur salaire et de meilleures conditions de travail, avec la reconnaissance de la pénibilité de leur métier.

Un secteur où la précarité est la règle avec des temps partiels imposés et une moyenne de rémunération dépassant à peine 900 euros par mois.

L'ambition du gouvernement serait de développer le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie mais cela sous-entend d'y mettre les moyens.

Déjà, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie s'est défilée hier. Alors qu'une délégation des salarié.e.s menée par la CGT devait la rencontrer, Madame la ministre n'a pas daigné se déplacer. A-t-elle eu peur de se confronter à la réalité de leur travail ?

Aujourd'hui, après plusieurs années d'attente d'une loi « grand-âge » ou d'une réforme ambitieuse, le Premier ministre vient d'annoncer un plan d'aide de 400 millions d'euros en faveur de l'autonomie des seniors dont 240 millions pour le secteur de l'aide à domicile. Un tarif planché national de 22 euros par heure d'intervention permettant une égalité territoriale.

Cette mesure ne donne aucune précision sur les éventuelles répercussions sur les emplois et les salaires, laissant beaucoup d'inquiétude sur l'utilisation qui en sera faite notamment par le secteur lucratif ; seul secteur qui jusqu'à présent n'a rien débloqué pour les salarié.e.s.

Pour la CGT, nous rappelons que ce sont 100 000 emplois qui manquent dans le secteur de l'aide à domicile : des recrutements massifs et des formations qualifiantes pour pallier les besoins de la population et pour soulager des professionnel.le.s épuisé.e.s par les efforts fournis ces derniers mois.

Pour la CGT, l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie doit relever d'un grand service public intégrant l'aide et le maintien à domicile, avec un nouveau droit dans la branche maladie de la Sécurité sociale financé par les cotisations sociales.

Nous devons amplifier la mobilisation, notamment le 5 octobre, pour exiger que les annonces se traduisent par de réelles avancées pour les salarié.e.s tout secteur confondu !

Montreuil, le 23 septembre 2021